

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

REUNION PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

Présidence de M. KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 25'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 novembre 2012 ouverte.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excuses.
Monsieur RASSAA, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Non.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur HODY ?

M. HODY.- Non.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Nous allons être au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2012.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 28 novembre 2012.

(Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2012).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de ce jour.

Je vous informe déjà que lorsque nous aurons clôturé nos travaux, autant le dire tout suite, nous allons prendre le verre de l'amitié vous sera servi dans la Salle des Pas Perdus. Ne partez pas le verre de l'amitié sera servi.

Par ailleurs, je vous informe de la décision prise par le Collège provincial de ce jour d'adresser un courrier à Mme Christine VANDERVEEREN, Présidente d'INFRABEL et M. Luc LALLEMAND, Administrateur-Délégué d'INFRABEL ainsi qu'à M. Paul MAGNETTE, Ministre des Entreprises publiques concernant le plan d'investissements 2013-2015 d'INFRABEL.

Je propose de vous en donner lecture.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

« A M. MAGNETTE, Ministre des Entreprises publiques.

INFRABEL, Plan d'investissements 2013-2025.

Monsieur le Ministre, Le Collège provincial de Liège est informé de l'adoption par le Conseil d'Administration d'INFRABEL du plan d'investissements 2013-2025 pour l'ensemble du réseau ferroviaire de notre pays.

Ce plan prévoit notamment de placer les lignes 42, entre Rivage et Gouvy et 43, entre Liège et Marloie, en catégorie C entraînant ainsi l'arrêt de l'entretien de celles-ci et donc leurs suppressions à très court terme.

Permettez-nous de regretter la nouvelle catégorisation de ces deux lignes alors qu'un grand nombre de navetteurs, travailleurs et étudiants empruntent quotidiennement ces liaisons entre la région Ourthe-Amblève et les grandes villes telles que Liège, Bruxelles, Namur ou encore le Grand Duché du Luxembourg.

Par ailleurs, la région principalement touchée par ces décisions constitue une destination de choix pour le tourisme familial et naturel. En effet, les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève attirent chaque année de nombreux touristes qui se verront dorénavant privées d'un moyen de transport doux alors que la Commune d'Aywaille est une des 5 portes d'entrée touristique de notre province.

Ce plan prévoit encore la suppression du trafic marchandises sur les lignes 285 reliant le Val Saint-Lambert au zoning d'Engis, 36A entre Kinkempois et Voroux et 214, entre Bressoux et Chertal.

Particulièrement impliqué dans une politique de développement durable du territoire provincial, le Collège estime que de telles décisions sont préjudiciables à la mise en œuvre d'une mobilité intégrée.

Or, celle-ci constitue un vecteur essentiel du développement économique dans toutes ses composantes dont le tourisme, secteur en expansion, qui est un gisement d'emplois non-délocalisables.

Face à ces constats, nous souhaiterions une analyse

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

attente de telles décisions dont l'impact humain et économique n'est pas à négliger.

Nous vous informons qu'un courrier identique est également adressé à Mme Christine VANDERVEEREN, Présidente d'INFRABEL et M. Luc LALLEMAND, Administrateur-délégué d'INFRABEL.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus respectueuses.

C'est signé par le Collège provincial évidemment et copie est adressée à M. Elio DI RUPO, Premier Ministre et les Vice-Premiers Ministres, M. Rudy DEMOTTE, Ministre-Président de la Région wallonne et les Vice-Présidents, M. Karl-Heinz LAMBERTZ, Ministre-Président de la Communauté germanophone, M. Paul FURLAN, Ministre du Tourisme de la Région wallonne, M. Jannie HAEK, Administrateur-Délégué de la SNCB Holding, Mme Laurence BOVY, Présidente de la SNCB et M. Marc DESCHEEMAECCKER, Administrateur-Délégué de la SNCB ».

Voilà pour la communication. M. DRION ?

M. DRION, Conseiller (à la tribune). - Merci M. le Président. Mes chers Collègues. Réaction à la communication, importante, intéressante, efficace. Pourquoi n'est-elle peut-être pas portée par l'ensemble de l'Assemblée et ses Chefs de groupes ? Je me réjouis évidemment que tout le travail depuis le week-end dernier mené notamment par la Sénatrice, Mme MATZ, pour la Vallée de l'Ourthe et l'Amblève soit relayé par le Collège provincial.

Je regrette qu'un Député-Bourgmestre n'ait pas pris la défense d'Ourthe-Amblève mais si le Collège provincial souhaite élargir la communication, la démarche à l'ensemble du Conseil, mon groupe y souscrit.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - M. Le Président ? Oui.

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc). - De mon banc, M. le Président. Il n'y a pas malice. Tout simplement pour vous dire, avec la plus grande des simplicités que je pense

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

qu'à l'aube de cette mandature, de cette législature, il ne serait pas bon de prendre l'habitude, comme ça ce sera clair, de fonctionner à coup de motion à chaque séance du Conseil provincial. Nous avons pensé pouvoir vous communiquer cela et prendre notre responsabilité en tant que Collège évidemment ... mais parfois si vous souhaitez vous joindre à nous, nous n'en serons que ravi bien sûr, étant entendu que je pense même que d'aucun, dont vous-même, l'avez rappelé lors de vos interventions de cette semaine, l'appel à l'union sacrée est parfois utile par rapport à la défense des intérêts de notre Province à tout le moins au sens territorial, nous pouvons convenir de cela, c'est un minimum qui peut nous rassembler, je crois et donc, si l'ensemble du Conseil veut nous rejoindre, nous n'avons pas de souci avec cela.

Nous ne cherchons pas à nous targuer, si je puis dire, en tant que Collège mais je vous dis aussi tout net que c'était aussi pour ne pas donner l'impression que nous avons envie de vivre chaque séance du Conseil provincial à coup de motion, ce ne serait pas intéressant non plus. Il faut rester dans la responsabilité qui est la nôtre en tant qu'assemblée provinciale, traitant des matières provinciales, pour lesquelles nous avons compétences mais enfin, comment peut-on dans la circonstance actuelle, ne pas s'occuper, et on l'a fait hier ; comment ne peut-on pas être préoccupé du sort des travailleurs d'ARCELOR, pas seulement du chaud mais de tout ce qui en découle, c'est évident et aussi, avec toutes les conséquences, je ne vais pas relire le courrier dont le Président vient de nous donner lecture, mais le non-entretien de lignes nous annonce le danger de fermeture de celles-ci et indépendamment du problème qui indépendamment est intéressant, par rapport à nos concitoyens, à leur mobilité aussi, dont nous nous défendons tous évidemment de vouloir la réclamer, alors il nous semble aussi qu'à d'autres niveaux de pouvoir, on n'y soit pas indifférent ou qu'on ne pose pas des actes qui créeront l'impossibilité demain d'organiser ce que nous profilons aujourd'hui dans l'ère du temps. Ce n'est pas l'ère du temps, c'est une nécessité à laquelle nous croyons.

Voilà. C'était ça l'expression du Collège, nous ne voulions pas la garder tacitement pour nous, nous voulions la faire partager...

Je vous remercie de votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

M. LE PRESIDENT. - M. DRION ?

M. DRION, Conseiller (de son banc). - De mon banc, un mot. La méthodologie est claire, elle est précise et je pense que la transparence a été démontrée. Je me suis permis de réagir pour que lors d'une prochaine réunion du Bureau, on se mette en harmonie sur l'échange d'informations, de communications, dans l'intérêt des citoyens de notre province et pas dans notre intérêt personnel.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. M. DRION, ce que je propose peut-être afin de ne pas retarder nos travaux c'est que le courrier est signé par la Députation provinciale, on l'envoie tel quel et que lors du prochain Bureau, je voulais quand même mettre un point à l'ordre du jour : analyse de la motion etc, mode de fonctionnement. Qu'on revoie l'ensemble des propositions lors du prochain Bureau pour la suite de la législature. Ça va ? Je vous remercie.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 12-13/001 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2011.

Document 12-13/005 : Budget provincial 2012 - 3^{ème} série de modifications budgétaires.

Document 12-13/006 : Emprunts de couvertures des dépenses extraordinaires en 2012 - 4^{ème} série.

Document 12-13/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2013.

Document 12-13/003 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2013.

Document 12-13/004 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2013 - 1^{ère} série.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Les points 11, 12, 13, 14, 15 et 16 de l'ordre du jour (document 12-13/001, 005, 006, 002, 003, 004) ont été regroupé. Nous avons entendu hier les réponses des Députés provinciaux aux interventions qui ont eu lieu les 26 et 27 novembre et qui portaient particulièrement sur des spécificités relevant de leurs compétences directes ainsi que les interventions des Chefs de groupe sur la déclaration de politique générale et sur les documents budgétaires 2012 et 2013.

J'invite M. le Député provincial Robert MEUREAU à la tribune, pour nous faire part des réponses du Collège provincial aux interventions des chefs de groupe quant à la déclaration de politique générale et les documents budgétaires 2012 et 2013.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune). - Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues,

Hormis les remarques techniques ou les réponses techniques d'hier, on va considérer que c'est ma première intervention à cette tribune du Conseil provincial et pour ceux qui me connaissent, j'ai l'habitude d'être bref. Ici, vu l'importance du message qui va être transmis aujourd'hui, l'importance de nos débats de cette semaine qui concernent à la fois la Déclaration de politique générale d'une part et le Budget 2013, d'autre part, je pense qu'il serait léger d'être trop bref. Je vous promets peut-être une seule chose c'est de tâcher d'avoir fini avant qu'il ne fasse nuit.

A l'instar de notre ami Fabian CULOT, je vais donner une petite précision de départ, je suis socialiste.

Etre socialiste c'est savoir respecter ses engagements mais aussi les minorités !

A vous donc, mes chers Collègues des groupes CDH-CSP, ECOLO et PTB, j'adresse ici la promesse de vous entendre chaque fois que vos propositions ne nieront pas la raison d'être et l'intérêt du service public et, au-delà de lui, l'esprit démocratique qui le

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

sous-tend. J'ai dit vous entendre, je n'ai pas dit toujours acquiescer.

Et, à vous, chers collègues du groupe MR, partenaires de notre majorité, je confirme que le respect tous les engagements pris dans notre pacte de majorité sera mon crédo.

Mais, je le répète, ne m'en veuillez pas, je suis socialiste et le resterai.

Rubens a peint, vous le savez sans doute, une « *Allégorie du bon gouvernement* ». Dans ce tableau célèbre, le Gouvernement est représenté par une femme. Elle reçoit une couronne de lauriers que la Prudence lui pose sur la tête. Une autre femme y représente la Justice. Le bon gouvernement y est ainsi décrit comme un équilibre subtil entre la Prudence et la Justice. Près de quatre siècles plus tard, la pertinence de cette allégorie ne faiblit pas.

Faire œuvre de prudence dans la gestion des finances publiques tout en préservant la justice sociale : c'est notre leitmotiv et il doit le rester.

Le budget est un acte politique essentiel de la vie d'un gestionnaire public quel qu'il soit.

C'est un outil de prévision extrêmement précieux.

Il est aussi ce prisme au travers duquel doit apparaître l'avenir de l'institution publique.

On doit y lire le rôle qu'elle veut jouer demain dans le quotidien de ses citoyens.

C'est pourquoi le collège provincial nouvellement installé s'est directement attelé à la confection de ce budget 2013 dans la droite ligne de la Déclaration de politique générale qui vient de vous être présentée.

La tâche certes n'était pas simple.

D'abord, en raison des délais bien sûr.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

Des délais, Monsieur HODY, qui nous sont dictés par la Wallonie dont le calendrier s'impose à nous.

Vous nous permettrez de ne pas regretter de nous montrer bon élève et de ne pas calquer nos pas sur ceux d'autres qui attendent peut-être de voir ce qui se passe ailleurs avant de se décider ou pire, qui doivent déjà gérer les premières dissensions d'une majorité nouvelle peut-être bâtie un peu trop rapidement...

Notre majorité à nous est forte de ses engagements clairs et précis et notre majorité elle est prête à avancer..

L'intérêt de nos concitoyens ne s'en trouvera que renforcé.

Ceci ne devrait donc que vous plaire, Monsieur HODY.

Comme l'a rappelé très justement notre ami, Gérard GEORGES, notre Conseil et le Collège ont été installés il y a un mois à peine.

Et déjà, ce 29 novembre, un budget 2013 déterminé est soumis à votre approbation.

Ce projet doit, en effet, permettre à notre Province de conserver les clés de son avenir.

Je tiens d'ailleurs d'emblée à souligner ici la qualité remarquable du travail fourni par les services provinciaux à cet égard et à les en remercier et je vous jure, très, très chaleureusement.

La tâche fut rendue ardue aussi par notre environnement économique particulièrement difficile.

Il continue au fil des mois et des semaines à se dégrader.

Cet automne, les mauvaises nouvelles sont en effet tombées au rythme des feuilles mortes.

Les investissements semblent trop souvent, telle la sève, désertier des branches essentielles de notre arbre industriel. Celui-ci se trouve alors contraint à une hibernation extrêmement

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

douloureuse, pour beaucoup de familles de notre région.

L'état des comptes provinciaux 2011, que vous avez pu examiner, ne laisse, lui non plus, planer aucun doute : la crise bancaire et financière, dont on connaît les effets désastreux, nuit gravement à la qualité des finances provinciales !

Ainsi, le résultat du compte 2011 est-il le plus faible des 10 dernières années ! Il se solde par un déficit de près 2.700.000 EUROS !

Alors, lorsque les moyens financiers sont moindres, il s'agit plus que jamais de préserver les équilibres. Mais, on le constate de jour en jour, de plus en plus de Belges vivent dans la crainte du lendemain.

Il nous faut donc aussi et surtout protéger l'intérêt des citoyens en maintenant la quantité et la qualité des services publics sur lesquels ils fondent principalement leur bien-être. Parmi ces citoyens, il y a bien évidemment aussi les agents de notre Province qui est, rappelons-le, encore une fois, le deuxième plus gros employeur de notre territoire provincial.

Leur emploi doit être protégé contre les vents mauvais d'une crise dont les origines sont ailleurs.

Le Collège provincial tient ici à rappeler avec vigueur sa volonté de protéger cette fonction publique provinciale qui est notre force mais aussi notre fierté.

Nous maintiendrons donc son volume actuel.

Mes chers Collègues, dans un rapport publié en 2011, l'OCDE, qui ne peut être soupçonnée de diffuser une propagande de gauche, a considéré que la capacité des autorités infranationales à bien gérer l'investissement public allait jouer un rôle déterminant dans la robustesse de la reprise économique.

C'est une responsabilité que le Collège provincial ne peut donc ignorer et il l'a déjà assumée.

Je citerai, à cet égard, le Directeur général de la Cile, qui

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

a prévu d'investir 180 millions d'EUR entre 2010 et 2015 en Wallonie principalement. Interviewé très récemment, il confirmait ceci : « Sans l'apport provincial, on se doute que tout le modèle s'écroulerait comme un château de cartes... vous ne trouverez aucune société en Wallonie autre qu'une structure publique qui puisse injecter autant d'argent dans l'économie en période de crise... », fin de citation.

La Province, en tant que pouvoir public, est donc tenue, avec d'autres, de tracer encore et toujours cet itinéraire vers la sortie de crise où prospérité et bien-être seront alignés et se renforceront mutuellement.

La déclaration de politique générale relative à la législature 2012-2018 ne laisse planer aucun doute sur le rôle que notre Province veut tenir pour assurer le développement optimal de son territoire.

A travers les axes politiques prioritaires qu'elle entend développer au cours de cette législature, la Province veut être : d'abord, un partenaire naturel et essentiel des pouvoirs locaux, ensuite, une institution moderne au service des communes et de ses citoyens.

De l'avis des analystes, notre Province est, vous le savez d'ailleurs, celle qui dispose de l'éventail le plus envié des métiers de service à la population.

Et, Monsieur DRION, nous nous étonnons de votre étonnement à ce propos. En effet ces 22 compétences dont vous semblez aujourd'hui regretter le maintien, vous les avez entérinées, il y a à peine deux ans, au moment d'approuver le recentrage de nos actions autour des 5 axes (propriétaires) prioritaires.

Je ne vous ferai donc pas l'injure de vous rappeler ces 5 axes prioritaires.

Les projets ne manquent pas pour traduire notre volonté dans la réalité. A la volée : un nouveau site web ouvert aux communes, un numéro de téléphone vert et un call-center, les nouveaux Campus à Verviers, à la Reid ou à Jemeppe, l'achèvement de l'extension de la Maison de la formation, la création d'un service d'appui aux

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

Communes en matière de formation, l'intensification des aides à la création artistique et aux créateurs, la création d'un « pôle ballons » pour le perfectionnement de nos sportifs, l'ouverture d'un guichet du sport pour conseiller les structures et associations sportives locales, la mise en place d'une cellule de supracommunalité, la simplification de l'offre touristique, le soutien accru aux initiatives communales en matière de développement territorial durable et la ruralité.

Chaque fois, il s'agit donc d'apporter la meilleure réponse possible à ce que vivent et attendent les gens, ceux-là même qui viennent de nous élire et qui, demain, pourront nous demander, eux, des comptes sur notre gestion.

Monsieur CULOT, si la force centripète des grandes villes est un phénomène acquis, elle ne doit pas être un phénomène subi.

Le rôle de la Province est précisément de veiller toujours à maintenir une solidarité à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

Cela impliquera notamment, on l'a dit hier, un soutien à l'économie rurale qui souffre, d'ailleurs, beaucoup en ce moment.

Mais évidemment cela implique aussi de tracer des projets supra-communaux qui couvrent les 84 communes et donc aussi les 9 communes de la Communauté germanophone.

Et nous nous proposons, d'ailleurs, déjà d'aller les voir à ce propos, je pense que les courriers sont en cours. Elles sont déjà nos partenaires directs, dans la gestion du sel de déneigement notamment, et elles le seront toujours plus à l'avenir je l'espère.

Mes chers Collègues, cette déclaration de politique générale et le budget 2013 se doivent d'être les éléments fondateurs de ce pacte commun entre nous, tous les citoyens liégeois au sens large du terme.

Faire pacte, c'est bien sûr coopérer mais c'est aussi passer du « dire » à « l'agir ».

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

Toujours le Secrétaire général de l'OCDE, encore lui, a très justement dit « qu'améliorer les politiques pour améliorer la vie, c'est un voyage et non une destination ». Au moment d'entamer un tel voyage, nous devons nous souvenir que la fiscalité est le principal combustible qui sert à alimenter le moteur provincial et pour répondre à ceux qui, au sein de cette assemblée, critiquent la part grandissante de la fiscalité au sein de nos recettes, je rappellerai, comme le dit justement la FGTB, que l'impôt est un formidable outil de solidarité entre les personnes.

Il contribue à une redistribution des richesses et peut ainsi devenir une force donnée aux plus faibles.

Aussi, vous conviendrez avec nous, Monsieur HODY, qu'il constitue sans doute le combustible le plus recyclable.

En effet tous ses éléments se transforment en services rendus au profit de tous, sans distinction de fortune ou de genre.

Gérer ne peut néanmoins se limiter à constater ou simplement à compter.

Gérer en effet c'est aussi anticiper les nécessités futures et préparer les citoyens à les affronter...

Dans mon cas, ce n'est pas Confucius, je vous le dit.

Le philosophe britannique Thomas HOBBS, au 17^{ème} siècle déjà, écrivait ceci à propos de la capacité d'un dirigeant d'une démocratie à adopter des réformes difficiles. Je le cite : « La nature a pourvu les hommes de remarquables verres grossissant, qui sont leurs passions et leur amour d'eux-mêmes, et à travers lesquels toutes les petites contributions semblent de grands préjudices; mais il leur manque les lunettes d'approche qui leur permettraient de voir, de loin, les misères qui sont suspendues au-dessus de leur tête et qui ne sauraient être évitées sans de telles contributions ». Fin de citation.

L'art de gouverner, que nous exerçons, que nous tâchons d'exercer ensemble au sein de cette assemblée, réside donc, notamment, dans notre capacité à distinguer de loin la menace d'une dette ou d'un déficit excessif, la naissance et

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

l'accroissement d'un besoin voire la nécessité d'une solidarité renforcée.

Le précédent Collège, dont Monsieur DRION a rappelé certains propos tenus à cette tribune, fut sans aucun doute prudent, particulièrement anticipatif mais jamais devin.

Ainsi, est-il vain, dès lors, de s'étonner que certains de nos choix aujourd'hui, trahissent quelques sentences d'hier puisque ces choix sont les fruits d'évènements indépendants de notre volonté désastreux et imprévisibles.

La Cour des comptes, dans son avis, confirme que l'évolution des résultats budgétaires de notre Province depuis 2009 constitue un risque pour sa situation financière. Elle ajoute que ce risque cessera d'être couvert si nos fonds de réserve continuent de fondre comme c'est actuellement le cas.

Face à ce constat, il n'existe pas de solution miraculeuse. Des priorités s'établissent, des efforts sont demandés.

Avec ce budget 2013, ce n'est pas d'une paire de lunettes d'approche dont nous voulons doter notre Province, mais bien d'un véritable télescope.

Notre volonté est, en effet, de permettre à la Province d'assurer, sur le long terme, l'indispensable continuité de ses services, adaptés aux défis et aux besoins à venir.

Notre volonté est donc de doter notre géant de pieds solides d'acier et non d'argile Monsieur DRION.

Allez ! Comment comprendre votre réticence à les construire avec vous ? Je ne comprends pas moi ça.

Faut-il craindre que vous souhaitiez placer notre Province dans un état de cessation de paiement identique à celui qui fut reconnu, dès 2007, par votre ami, Monsieur DEBLIRE, chef de groupe CDh de la Province de Luxembourg.

Ecoutez-moi bien... Il disait à la tribune du Conseil de la Province du Luxembourg au moment de justifier l'explosion des

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

centimes additionnels appliqués dans cette province ?

Je ne veux pas me résoudre à un tel cynisme de votre part... Qu'est-ce que c'est que ça... Il me manque sérieusement une phrase et la phrase, c'est celle de M. DEBLIRE mais en tout cas, ce qu'il disait c'est qu'il ne voulait pas laisser aller sa province à la faillite mais qu'il voulait justement lui donner le carburant, pour faire fonctionner le moteur provincial luxembourgeois et l'institution et pas au dépend du personnel et donc, je ne veux pas confirmer que vous seriez d'un tel cynisme à propos d'une institution qui, je le sais, vous est particulièrement chère.

J'espère que vous me donnerez raison... J'y crois.

M. DRION, Conseiller (de son banc). - Si vous me donnez un jour la parole...

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune). - C'est mon avantage, il paraît que vous ne pouvez pas parler après moi.

Mes Chers Collègues, cette nécessaire vision financière à long terme amène donc le Collège provincial à vous proposer une importante modernisation de la fiscalité provinciale.

Une telle modernisation rencontre un objectif fondamental lorsqu'il s'agit de travailler au renforcement de la légitimité de l'impôt : arriver à toujours plus d'équité fiscale, faire preuve de toujours plus de justesse dans le prélèvement de l'impôt.

A ce propos, dans un trait d'humour qui lui était familier, Alphonse ALLAIS disait ceci : «Il faut prendre l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire chez les pauvres. Bon d'accord, ils n'ont pas beaucoup d'argent, mais il y a beaucoup de pauvres».

Prenant le contre-pied de cette cynique pensée aussi, le Collège provincial vous propose au contraire la suppression pure et simple de trois impositions forfaitaires.

Ces taxes frappaient les contribuables concernés indistinctement, sans tenir du compte de leur capacité contributive. La taxe pour les actions provinciales en matière

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

d'environnement et de la qualité de la vie, la taxe sur les débits de boissons, et la taxe sur les officines de paris de chevaux, passeront donc à la trappe. Elles suivront en cela le sort de 16 autres taxes provinciales supprimées à un rythme régulier depuis 1990 !

L'impact budgétaire de cette nouvelle suppression est évidemment conséquent puisqu'il atteint, Gérard GEORGES l'a rappelé, les 5.500.000 EUR !

Ce n'est pas rien, convenons-en !

La Province a, néanmoins, besoin, nous l'avons dit, de ressources nouvelles pour faire face aux responsabilités qui sont les siennes.

Ce besoin, nous vous proposons de le rencontrer en décidant une majoration du taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Le taux de 1500 centimes additionnels, qui est maintenu en l'état depuis 2002, sera porté à 1750.

Ce taux, rassurez-vous, loin de constituer une échappée solitaire, nous maintiendra au centre du peloton des provinces wallonnes. J'ai vérifié M. le Gouverneur, c'est vrai.

Comme le constatait récemment encore les analystes de la Banque BELFIUS, malgré cette hausse, la pression fiscale qui est exercée sur nos concitoyens liégeois, au sens large du terme, reste mesurée.

On est donc loin, très loin, d'une « rage taxatoire » évoquée par certains.

A travers cette modernisation de la fiscalité provinciale, on observe au contraire un déplacement de celle-ci vers le capital immobilier.

Avec, en plus, une saine proportionnalité entre l'impôt à payer et l'importance du patrimoine.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

Rappelons à ce propos que ce régime d'imposition foncier prévoit, dans le cadre de son enrôlement par le Ministère des Finances, la prise en compte de facteurs économiques propres à chaque ménage.

Ces situations peuvent justifier d'importants dégrèvements ou réductions aux profits des patrimoines les plus modestes ou des familles avec enfants à charge.

Grâce à cette modernisation, on taxera donc plus mais on taxera surtout de manière beaucoup plus juste et plus équitable !

Ainsi, notre politique fiscale doit être jugée à l'aune du faisable et du nécessaire. Le nécessaire, je l'ai évoqué, il réside dans notre besoin de ressources nouvelles. Le faisable est fonction des pouvoirs du niveau provincial en matière de fiscalité.

A l'inverse des communes, nous ne pouvons prévoir des centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques. Nous ne pouvons pas non plus agir via l'impôt des sociétés. Les portes vers un système d'imposition progressif, dont les vertus sont indéniables, nous sont donc fermées.

Nous ne pouvons en effet imaginer réaliser nous-même le calcul de l'assiette et la perception d'un impôt progressif propre, qui rendrait nécessaire le développement, au sein de nos services, d'une véritable administration fiscale dont le coût ruinerait rapidement le rendement de l'impôt.

Le faisable nous conduit donc vers cet impôt, certes imparfait, mais au moins proportionnel et susceptible de tenir compte des situations modestes, notamment, via le mécanisme des réductions de précompte.

Sauf erreur de ma part, malgré toutes les imperfections que quelques uns semblent lui trouver, aucun programme de gouvernement, fédéral ou régional, et même aucune discussion préalable à leur formation n'a jamais envisagé la suppression de cet impôt. Faut-il donc y voir sans doute le signe qu'il constitue bien un moindre mal.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

Mais nous n'allons évidemment pas, chers Collègues du PTB remplacer une injustice fiscale par une autre, plus grande encore, qui consisterait à pénaliser, comme vous le souhaitiez hier à cette tribune, nos entreprises.

L'ensemble des gouvernements, qu'ils soient wallon ou fédéral, ont en effet mis en place d'importants leviers destinés à activer une relance économique vitale pour nos citoyens.

Cette relance économique ne peut s'envisager sans nos entreprises qui doivent donc être soutenues autant que faire se peut au lieu d'être freinées par des prélèvements fiscaux nouveaux.

Ne nous trompons donc pas d'ennemi s'il vous plaît et ne trompons pas le monde ouvrier.

La spéculation financière a créé la crise et, à ce titre, c'est elle qui doit être montrée du doigt. Elle doit surtout être responsabilisée dans la réparation des dommages qu'elle a engendrés. Mais l'économie réelle, elle, celle de nos entreprises, celle qui permet à nos familles de vivre et parfois de doit être soutenue et encouragée dans ses projets et ses combats.

A ce titre, au nom du Collège, je tiens d'ailleurs à rappeler ici notre indéfectible et très ferme soutien à la sidérurgie liégeoise considérée comme un tout indissociable. Il y a place pour des outils sidérurgiques performants et rentables à Liège. La compétence de nos ouvriers n'a jamais été démentie, bien au contraire. Nous soutiendrons donc avec force tout projet industriel qui assurera à notre sidérurgie un avenir et surtout un avenir de qualité.

Et puisqu'une idée en chasse une autre, je dirais, Monsieur DENIS, familièrement : je ne tire pas la chasse sur votre proposition mais je ne changerai pas non plus mon fusil d'épaule concernant cette taxe sur le permis de chasse qui est, si on peut dire, ma chasse gardée.

La taxe provinciale de 22€ liée au permis de port d'armes de chasse est en effet pelliculaire, vous en conviendrez, comparée à l'investissement financier annuel d'un bon chasseur.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

Comptons en effet : 3000 EUR pour une bonne carabine, 40€ pour le chapeau, 250€ par action de chasse, rajoutons les cartouches, les repas conviviaux et les 3^{ème} mi-temps ... Bref, on atteint facilement les 2000 EUR/ an. Au regard de cette dépense, les 22 euros de taxe provinciale paraissent peu de choses.

En ma qualité d'argentier provincial, j'ajouterais que les 81.000,00 EUR de recettes qu'elle génère en nos caisses servent notamment à installer des ruches sur plusieurs sites provinciaux.

Aussi, je suis dès lors certain qu'au nom de la sauvegarde de cette biodiversité qui nous est chère à tous les deux, Monsieur DENIS, vous direz avec moi que : « Qui va à la chasse, garde sa taxe ! »

Mais pour en revenir à l'analyse des recettes de ce budget 2013, je terminerai en rappelant que la recherche de moyens financiers nouveaux ne se limitera pas à l'élément fiscal.

En effet, le Collège provincial a mis en place une cellule stratégique chargée de mener une recherche optimale des subsides qu'offrent les pouvoirs européens, fédéraux, communautaires et régionaux.

Chers Collègues du PTB, il n'est donc absolument pas question pour nous de renoncer, par ce biais, à nos valeurs. Notre recherche ne s'apparentera, en effet, pas à la quête d'une oasis dans le désert dont notre survie dépendrait. Elle permettra simplement et dignement à notre Province de recevoir sa juste part dans l'application des mécanismes de solidarité mis en place entre les peuples de l'Europe. De la même manière, le partenariat public/privé, particulièrement original dans sa conception, envisagé pour le campus de Verviers, ne nous expropriera ni aujourd'hui, ni demain.

Il n'engendrera pas non plus une ingérence du partenaire privé dans notre enseignement. Il s'agit simplement d'un modèle original d'échange foncier exempt de toute perte de qualité ou d'identité pour notre province. N'arrêtez donc pas vos analyses aux seules apparences, elles sont souvent trompeuses.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

Chers Collègues, demander à nos concitoyens de fournir un effort fiscal supplémentaire n'aurait aucun sens si, dans le même temps, nous ne travaillions pas à réduire, toujours plus les risques qui pèsent sur le budget provincial.

L'augmentation du taux des centimes additionnels constitue certes une bouffée d'oxygène, appelée à régénérer nos finances provinciales. Elle ne doit cependant surtout pas nous distraire des principes de bonne gouvernance budgétaire qui ont été posés sous la précédente législature. Leur application stricte et rigoureuse a permis en effet, notamment : de réduire l'endettement provincial de 25 % en 6 ans, et de disposer d'une trésorerie provinciale dont la qualité a été soulignée récemment par la Cour des comptes.

Le budget 2013 ne faillit donc pas à ces règles et principes: l'évolution globale de nos dépenses, si on fait abstraction de celles liées au CHS, se stabilise à + 2,27 %, Les dépenses de transfert poursuivent leur diminution conformément à la volonté exprimée par le Collège précédent, les dépenses de dette affichent la plus forte des diminutions de dépenses: - 4,80 % !

C'est évidemment la conséquence d'une réduction remarquable et remarquée de la dette publique provinciale.

A propos des dépenses de fonctionnement, Monsieur DRION, le rapport de la Cour des comptes souligne qu'elles font l'objet d'une prévision réaliste et sincère.

Ceci nous donne l'occasion de constater qu'étrangement cette année, et contrairement à ce qu'on me dit être votre habitude, ce rapport, globalement favorable à notre gestion, n'a reçu que très peu d'échos dans le propos que vous avez tenu à cette tribune.

Faut-il y voir un lien de cause à effet ? Poser la question, c'est sans doute y répondre... Si nous avions mentionné d'autres chiffres pour paraître plus beau et pour être dans l'air du temps auquel vous faisiez référence, vous auriez tôt fait de nous reprocher un déguisement qui nous aurait rendu trop farfelus.

Il ne faut pas nous en vouloir donc pas de préférer, nous aussi, le beau bulletin qui nous est délivré par un auditeur

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

externe.

Mes Chers Collègues, la bonne gouvernance, l'efficacité, la transparence et la responsabilité constituent les éléments clés qui guident ce budget 2013.

Nos fonctionnaires constituent le visage de notre Province.

En contact direct avec les citoyens et nos partenaires, ils occupent une place fondamentale dans le dynamisme qui doit caractériser notre institution. La gestion des ressources humaines est donc le soutien nécessaire aux éléments clés que je viens de citer. Elle englobe en effet les conditions de travail, l'évolution des carrières, les systèmes de rémunération et les prestations de sécurité sociale. Elle a connu au sein de notre Province, dans le cadre de la mission « ENVOL » notamment, une évolution importante et significative au cours des dernières années. Ces ressources humaines représenteront, en 2013, une charge estimée à plus de 170 millions d'euros. Faut-il préciser, Monsieur HODY, que de cette charge, nous en sommes extrêmement fiers. Elle traduit, en effet, notamment la volonté du Collège provincial de soutenir durablement le volume de l'emploi dans notre région. Elle permet aussi de pérenniser, au sein de notre institution, des emplois de qualité et le bien-être au travail de nos agents. Cela implique, la mise en place d'une politique dynamique de nominations, de programmes de formations continuées et des perspectives d'évolution de carrière indispensables à garantir ce bien-être du travailleur que vous avez agréablement souligné au début de votre intervention. Ces actions garantissent aussi la motivation de notre personnel.

La création de partenariats avec les pouvoirs locaux et l'appui logistique de ceux-ci dans des domaines d'activités très variés obligeront, demain, plus encore, la Province à s'appuyer sur une administration et des services techniques compétents et solides.

Le budget qui vous est proposé permettra d'assurer la solidité de ce socle humain, alliant compétence et motivation.

Toujours vous, Monsieur HODY, souligner d'un côté la qualité du personnel, inviter par ailleurs vos collègues à dépasser les

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

clichés selon lesquels Ecolo ne voudrait que la suppression des Provinces, c'est bien, mais comment croire à la sincérité de votre propos lorsque, dans le même temps, vous refusez de consentir à une augmentation de nos ressources financières, seules aptes à nous permettre de maintenir le statut et la qualité de nos agents ? Comment pouvons-nous croire à votre volonté de pérenniser l'institution provinciale quand vous défendez ici un refus qui, s'il était suivi, conduirait la Province à l'asphyxie et donc à la mort ? Ne vous retranchez pas, s'il vous plaît, derrière une déclaration de politique régionale qui, on le sait et on le vérifie chaque jour davantage, ne constitue plus, en ce qu'elle traitait de la réforme des provinces, l'ordre de marche dogmatique du gouvernement wallon. Celui-ci tendrait plutôt, aujourd'hui, à s'inspirer de notre modèle liégeois quand il pense l'avenir des provinces. Ne cherchez donc plus en quoi nos propositions contrediraient les propos du Ministre FURLAN. Appréciez plutôt comment, par des actions et par notre dynamisme, nous l'aménonons à mieux comprendre et à mieux apprécier le travail des Provinces et donc à mieux dessiner demain le schéma des pouvoirs locaux wallons. C'est là l'une de vos missions premières au sein de cette assemblée.

Pour terminer, je dirai enfin que nous sommes sans doute tous d'accord pour affirmer que la qualité de vie au quotidien de nos concitoyens dépend aussi, notamment, de la sécurité dont ils peuvent jouir.

Sécurité de l'emploi bien sûr, on vient d'en parler longuement. Mais aussi sécurité tout court. En accentuant nos politiques de formation aux métiers de secours, en rendant toujours plus attractives nos offres d'enseignement, en revalorisant la formation en alternance, en menant des actions concrètes contre toutes formes de violence, autour des terrains de football notamment mais aussi au sein des ménages ou dans la rue, en propageant la culture comme outil de réflexion et de développement personnel, et en travaillant à la sauvegarde d'une économie rurale forte, nous voulons apporter des réponses concrètes, efficaces et surtout durables à ce besoin de sécurité que nos concitoyens placent au premier rang de leurs priorités.

A propos de notre soutien aux communes, Monsieur HODY, votre affirmation, trop peu nuancée pour être crédible, selon laquelle

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

la supracommunalité, axe prioritaire unanimement approuvé, serait une coquille vide n'aura pas l'heur de nous déplaire.

En effet, cette supracommunalité n'est pas conçue pour regorger de projets provinciaux imposés ensuite aux communes. Elle doit au contraire être le réceptacle et l'incubateur d'initiatives voulues et concertées par et entre les communes. N'allez donc pas nous reprocher aujourd'hui de ne pas leur couper l'herbe sous le pied. Notre rôle provincial sera de veiller à ce que l'intérêt général du territoire soit privilégié et que la solidarité territoriale reste la valeur qui sous-tend le tout. J'ose espérer que les communes où votre parti est aux commandes seront ainsi parmi les premières à soumettre, à leurs partenaires, à l'intérieur des conférences des élus, ces projets qui rempliront la corbeille supra-communale...

Wait and see comme dirait André ...

Mes chers Collègues, en guise de conclusion, je vous dirais que ce budget, à l'instar de l'ensemble des projets contenus dans notre déclaration de politique générale, est guidé par un seul objectif : renforcer la confiance du citoyen dans la capacité de notre Province à s'adapter à des défis et à des besoins nouveaux.

La précédente législature a permis de poser, à l'unanimité, les choix stratégiques liés à l'évolution de notre institution.

Mes Collègues et moi-même sommes convaincus qu'une participation active à leur mise en œuvre constitue désormais l'objectif premier de votre mandat de Conseiller provincial.

Nous avons confiance dans votre ambition de construire avec nous ce projet et ce destin communs à tous les liégeois.

A celles et ceux qui ne voudraient voir dans ce projet de budget 2013 que de la tiédeur, je répondrai que ce budget est une œuvre de transition.

Qu'il veut être avant tout cette passerelle solide destinée à nous permettre de passer le cap et à permettre, ensuite, de mettre en œuvre, à bref délai, les objectifs et projets ambitieux décrits dans la D.P.G..

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

Notre province a plus que jamais besoin, contre vents et marées, de tenir le cap de son redéploiement.

Ce budget permet à notre institution d'être l'un des principaux moteurs de ce redéploiement.

C'est pourquoi, c'est avec confiance que, par ma voix, le Collège provincial vous demande d'approuver l'ensemble des résolutions relatives au budget 2013.

J'y crois très fort. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Député provincial. M. DRION ?

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc). - Je souhaite le moment venu, justifier le vote de mon groupe.

M. LE PRESIDENT - Bien sûr. Nous passons au vote relatif à la déclaration de politique générale de la législature. Nous allons procéder par appel nominal par la Première Secrétaire, je vous demande de répondre oui, non ou abstention à l'appel de votre nom.

Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire. -

ABAD-PERICK	Myriam	Oui
ALBERT	Isabelle	Oui
BASTIN	Jean-Paul	Non
BERGEN	Marcel	Non
BREUWER	Alfred	Oui
BRODURE-WILLAIN	Muriel	Oui
CAMPSTEIN	Léon	Oui
CAROTA	Silvana	Non
CLOSE-LECOCQ	Jean-François	Non
CONTENT	Matthieu	Non
CULOT	Fabian	Oui
DEFAYS	Alain	Non

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

DENIS	André	Oui
DERSELLE	Valérie	Oui
DRION	Dominique	Non
FERNANDEZ	Miguel	Oui
FIRQUET	Katty	Oui
FRANZEN	Daniel	Non
FRESON	Isabelle	Oui
GEORGES	Gérard	Oui
GERARD	André	Non
GILBERT	Christian	Oui
GILLES	André	Oui
GILLON	Jean-Marie	Non
HODY	Marc	Non
JADIN	Evelyn	Oui
JADOT	Jean-Claude	Oui
JADOT	Valérie	Oui
LAURENT	Denise	Oui
LEJEUNE	Luc	Non
LOMBA	Eric	Oui
MAQUINAY	Sandrine	Non
MATHELOT-COLLETTE	Alexandra	Oui
MATHY	Jean	Oui
MAUS	Jennifer	Oui
MESTREZ	Julien	Oui
MEUREAU	Robert	Oui
MEURENS	Jean-Claude	Oui
MICHAUX	Josette	Oui
MOCKEL	Alfred	Non
MOTTARD	Paul-Emile	Oui
MOTTARD	Marie-Noëlle	Oui

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

NANDRIN	Sabine	Oui
NIX	Jean-Luc	Oui
OSSEMANN	Alfred	Oui
PIRE	Georges	Oui
PIRMOLIN	Vinciane	Non
RASSAA	Rafik	Non
SOBRY	Roger	Oui
SOHET	Vinciane	Oui
SPITS	José	Non
STEIN	André	Oui
VALKENERS	Jean-Marie	Oui
WATHELET-FLAMAND	Jeannine	Non
YERNA	Marc	Oui
KLENKENBERG	Claude	Oui

(Voir procès-verbal officiel).

M. LE PRESIDENT. - C'est par 38 OUI, 18 NON et 0 ABSTENTION(s), que le Conseil adopte la déclaration de politique générale de législature.

Document 12-13/001 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2011.

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT. - Point 12 de l'ordre du jour. Nous passons au vote des conclusions de la 5^{ème} Commission. Je vous rappelle que la Commission nous proposait d'adopter ladite résolution par 11 voix pour et 6 abstentions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB+.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/005 : Budget provincial 2012 - 3^{ème} série de modifications budgétaires.

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT. - Point 13 de l'ordre du jour. Nous passons au vote des conclusions de la 5^{ème} Commission. Je vous rappelle que la Commission nous proposait d'adopter ladite résolution par 11 voix pour et 6 abstentions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB+, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/006 : Emprunts de couvertures des dépenses extraordinaires en 2012 - 4^{ème} série.

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT. - Point 14 de l'ordre du jour. Nous passons au vote des conclusions de la 5^{ème} Commission. Je vous rappelle que la Commission nous proposait d'adopter ladite résolution par 11 voix pour et 6 abstentions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB+.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 12-13/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2013.

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT. - Point 15 de l'ordre du jour. Pour rappel, la 5^{ème} Commission proposait d'adopter les 10 résolutions par 12 voix pour et 6 abstentions. M. DRION ?

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - Je souhaite motiver le vote de mon groupe. Je vous remercie M. le Président.

M. le Président, mes chers Collègues, point 15 et point 16 puisque notre règlement prévoit la motivation du vote avant celui-ci ce qui est légitime.

Donc, d'abord sur les taxes provinciales. Nous sollicitons la division du vote pour qu'il y ait un vote sur la taxe centimes additionnels et sur les autres taxes.

Sur le vote du budget. Nous avons bien entendu l'appel de notre ami Gérard GEORGES hier, il faisait appel à l'unanimité pour soutenir le budget. Nous avons bien entendu le contre-appel de M. CULOT qui accepte donc dans son engagement de majorité que la fiscalité soit le principal carburant de cette majorité. Nous constatons que M. le Député provincial, que nous remercions pour la qualité de sa réponse parfois difficile, parfois technique mais ne nous annonce pas l'ouverture que nous avons entendue il y a un an. Néanmoins, le budget étant de transition, il n'est peut-être pas impossible que nous soyons entendus dans les mois à venir. Aujourd'hui en tout cas, nous voterons contre le budget. Si votre ouverture devait se confirmer, devait intégrer une série de réflexions, nous sommes des gens de qualité, capables d'évoluer. Merci.

M. LE PRESIDENT. - M. HODY ?

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune). - M. le

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

Président, M. le Gouverneur, Mme et MM. les Députés, chers Collègues.

Comme je l'avais annoncé de manière un peu particulière lors d'une des séances précédentes, le groupe ECOLO souhaiterait donc la scission du point 15 sur les taxes en deux paquets pour ne pas alourdir nos travaux.

Si vous en êtes d'accord, nous souhaiterions un paquet relatif à toutes les taxes sauf le 2^{ème} paquet, la taxe relative aux centimes additionnels.

Relativement au budget, je pense que nous avons beaucoup réfléchi. On ne voulait pas s'inscrire dans une position mi-figue, mi-raisin, je pense qu'à partir du moment où l'essence même du budget où 60% des recettes, selon nous, est fondé sur un impôt que nous trouvons inique, M. le Député, lui a présenté sa vision, nous persistons et d'autres le pensent aussi que cet impôt est injuste, le fait de l'augmenter de manière mécanique renforce les injustices sociales selon nous. Nous savons que ce budget sera voté et que l'institution provinciale pourra continuer à fonctionner, les salaires pourront être versés et les politiques provinciales pourront être menées.

Ce que nous voulions vraiment faire, c'est marquer véritablement notre position par rapport à la manière dont on perçoit l'impôt. Vous parliez de solidarité, je pense qu'une augmentation de cet impôt entrave la solidarité et c'est pour cette raison-ci que nous ne voterons pas le budget et avec toutes les nuances que je viens d'y apporter.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Nous passons bien au point 15 de l'ordre du jour, document 12-13/002, perceptions des taxes provinciales pour l'année 2013. Pour rappel, la 5^{ème} Commission proposait d'adopter les 10 résolutions par 12 voix pour et 6 abstentions.

Comme demandé ici, nous passerons d'abord au vote des résolutions 1 à 9, à savoir : 1. Règlement général 2013 relatif à la perception des taxes provinciales, 2. Taxe pour les actions provinciales en matière de protection de l'environnement et de la

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

qualité de la vie pour 2013. ; 3. Taxe provinciale sur les établissements bancaires pour 2013. ; 4. Taxe provinciale sur les dépôts de mitraille ou de véhicules hors d'usage pour 2013. 5. Taxe provinciale sur les agences de paris aux courses de chevaux courues à l'étranger pour 2013. 6. Taxe provinciale sur les débits de boissons pour 2013. 7. Taxe provinciale sur les permis et licences de chasse pour 2013. 8. Taxe provinciale sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les installations et activités soumises au décret relatif au permis d'environnement pour 2013. 9. Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles pour 2013. M. CULOT ?

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc). - M. le Président. Dans la mesure où ce vote distinct n'est pas prévu, je demande une suspension de séance pour que nous puissions en discuter assez brièvement, je vous en remercie d'avance.

M. LE PRESIDENT. - Si vous le souhaitez.

(suspension de la séance).

M. LE PRESIDENT. - Si vous le voulez bien. Nous reprenons nos travaux au point 15 de l'ordre du jour : perception des taxes provinciales pour l'année 2013. Je cède la parole à M. le Député provincial - Président.

M. GILLES, Député provincial (de son banc). - M. le Président. De mon banc et au nom de la majorité pour simplifier le nombre d'interventions, nous voulons rappeler à l'Assemblée pour autant qu'elle n'en prenne pas conscience spontanément qu'un budget est un tout et que l'on ne peut pas valablement distinguer les taxes faute de quoi nous n'aurions pas les moyens de nos politiques pour construire la dimension que nous avons exprimée précisément dans cette Déclaration de politique sous-tendue pour une première fois dans un budget 2013 à construire une communauté de destin comme nous l'expliquions précédemment à cette tribune. Dès lors, nous suggérons démocratiquement, une suggestion a été faite sur les bancs du CDH-CSP, et bien que l'on vote sur l'amendement ainsi proposé.

M. LE PRESIDENT - Si vous le voulez bien. M. DRION a proposé

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

un amendement, voté les 9 et la dernière alors ici... M. DRION ?

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - M. le Président, pour être bien compris et pour bien comprendre. J'ai parfaitement bien compris la difficulté de M. CULOT mais ça ce n'est pas grave, ce n'est pas mon problème.

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc). - Ce n'est pas une difficulté. Pardon de vous interrompre.

M. DRION, Député provincial- Président (à la tribune). - Je vous en prie M. le Député-Président. J'ai beaucoup de respect pour votre action et donc je vous écoute.

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc). - Je vous remercie. Vous avez exprimé le souhait de scinder le vote au niveau des taxes, nous ne le souhaitons pas parce que nous considérons que cela sous-tend une expression d'un tout. C'est une opinion qui est la nôtre, je viens d'exprimer celle de la majorité, que le Conseil s'exprime sur votre amendement. Généralement, on vote abord sur l'amendement.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - Nous n'allons évidemment pas faire de la procédure, sinon nous pourrions encore être ici demain, surtout avec Maître Culot. Tout simplement, le Code de la Démocratie est assez taiseux sur la division des votes, notre règlement est bien plus précis quant à ce. Nous sommes en droit de vous demander non pas un amendement, un amendement serait vous proposer de retirer la majoration des additionnels au précompte. Ça c'est un amendement.

Ici, nous demandons sur le plan de la procédure, une division d'un vote, c'est très différent et si ma petite mémoire n'est pas défaillante, nous avons toujours en matière de division de votes voté sur le paquet 1, si je peux employer cette formule, puis le paquet 2, puis il y avait un vote global. Quand nous avons par le passé voté le budget provincial par secteur, nous votions secteur par secteur puis il y avait un vote global. Donc, notre position elle est hyper simple, il y a un groupe de taxes hors centimes additionnels sur lequel nous allons nous exprimer, il y a les centimes additionnels sur lesquels on va s'exprimer puis il y aura le vote global sur le dossier.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

C'est notre seule demande, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vais passer au vote. Quels sont ceux qui sont pour la demande de M. DRION ? Nous passons au vote...

Qui est pour ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui s'abstient ?

La demande est rejetée.

Nous allons donc passer maintenant au vote des 10 taxes que je venais de citer, de manière globale.

Qui est pour les conclusions de la 5^{ème} Commission?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir le procès-verbal officiel).

Document 12-13/003 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2013.

M. LE PRESIDENT. - Point 16 de l'ordre du jour. Nous passons au vote relatif à au budget des recettes et des dépenses provinciales pour l'année 2013. Nous allons procéder par appel nominal par la Première Secrétaire, je vous demande de répondre oui, non ou abstention à l'appel de votre nom.

Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire. -

ABAD-PERICK	Myriam	Oui
ALBERT	Isabelle	Oui

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

BASTIN	Jean-Paul	Non
BERGEN	Marcel	Non
BREUWER	Alfred	Oui
BRODURE-WILLAIN	Muriel	Oui
CAMPSTEIN	Léon	Oui
CAROTA	Silvana	Non
CLOSE-LECOCQ	Jean-François	Non
CONTENT	Matthieu	Non
CULOT	Fabian	Oui
DEFAYS	Alain	Non
DENIS	André	Oui
DERSELLE	Valérie	Oui
DRION	Dominique	Non
FERNANDEZ	Miguel	Oui
FIRQUET	Katty	Oui
FRANZEN	Daniel	Non
FRESON	Isabelle	Oui
GEORGES	Gérard	Oui
GERARD	André	Non
GILBERT	Christian	Oui
GILLES	André	Oui
GILLON	Jean-Marie	Non
HODY	Marc	Non
JADIN	Evelyn	Oui
JADOT	Jean-Claude	Oui
JADOT	Valérie	Oui
LAURENT	Denise	Oui
LEJEUNE	Luc	Non
LOMBA	Eric	Oui
MAQUINAY	Sandrine	Non

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

MATHELOT-COLLETTE	Alexandra	Oui
MATHY	Jean	Oui
MAUS	Jennifer	Oui
MESTREZ	Julien	Oui
MEUREAU	Robert	Oui
MEURENS	Jean-Claude	Oui
MICHAUX	Josette	Oui
MOCKEL	Alfred	Non
MOTTARD	Paul-Emile	Oui
MOTTARD	Marie-Noëlle	Oui
NANDRIN	Sabine	Oui
NIX	Jean-Luc	Oui
OSSEMAN	Alfred	Oui
PIRE	Georges	Oui
PIRMOLIN	Vinciane	Non
RASSAA	Rafik	Non
SOBRY	Roger	Oui
SOHET	Vinciane	Oui
SPITS	José	Non
STEIN	André	Oui
VALKENERS	Jean-Marie	Oui
WATHELET-FLAMAND	Jeannine	Non
YERNA	Marc	Oui
KLENKENBERG	Claude	Oui

(Voir procès-verbal officiel).

M. LE PRESIDENT. - C'est par 38 OUI, 18 NON et 0 ABSTENTION(s), que le Conseil adopte le budget 2013.

(Applaudissements).

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

Document 12-13/0045 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2013 - 1^{ère} série.

M. LE PRESIDENT. - Nous passons au vote des conclusions de la 5^{ème} Commission. Je vous rappelle que la Commission proposait d'adopter ladite résolution par 12 voix pour et 6 abstentions.

Qui est pour ? le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

VII.- Discours de M. Le Président.

M. LE PRESIDENT.- Avant de clôturer la séance de ce jour, je souhaite vous adresser quelques mots personnels. Voici que s'achève donc la première session budgétaire de cette nouvelle législature.

Je tiens à remercier vivement toutes celles et ceux qui ont travaillé à son bon déroulement.

Je remercie toutes les Conseillères et tous les Conseillers qui se sont investis dans les travaux de notre Conseil, et particulièrement les nouveaux qui, pour certains, ne sont pas encore rôdés à ce genre d'exercice et n'ont pas dû avoir la tâche facile étant donné la masse de documents à examiner dans un délai très court.

Merci à toutes et à tous pour votre collaboration !

Merci, bien entendu, aux membres du Collège provincial.

Merci également à Mme la Greffière provinciale pour son investissement ainsi qu'à l'ensemble de ses services pour le travail accompli.

Merci, enfin, aux deux sténographes, aux huissiers, aux dames du service ainsi qu'à M. Roufosse, responsable du Service du Conseil provincial, et à toute son équipe.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

La législature 2012-2018 sera, on l'a bien compris, celle du recentrage des missions de notre Institution provinciale, dans la continuité de l'adoption unanime, en décembre 2010, des axes prioritaires de la Province par le Conseil provincial. Que notre Assemblée ait adopté aujourd'hui la Déclaration de politique générale du Collège provincial me réjouit profondément, car notre Province a toute sa pertinence dans la structure institutionnelle de notre pays, et elle a la capacité de le prouver !

Je me réjouis également qu'ait été adopté un budget 2013 sérieux, rigoureux, maîtrisé et crédible, dans un contexte économique pourtant très difficile.

Chers collègues, durant les six prochaines années, il nous faudra travailler dur, tous ensemble et de manière constructive, avec la ferme détermination de fournir aux communes, aux citoyens, aux entreprises et aux associations, un service public irréprochable et de construire un avenir solide à notre Institution à nouveau confrontée à un tournant de son histoire.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente fin de semaine, un bon week-end, et je vous invite, avant de nous quitter, à prendre le verre de l'amitié pour marquer la fin de nos travaux.

Je vous remercie.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2012, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance du Conseil provincial aura lieu le 20 décembre à 15h.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2012

La réunion publique est levée à 16H45.